

**Groupe de Travail : Guide juridique de l’accompagnement à domicile**

Réunion du 20 Octobre 2022

***Présents :***

**Bao Hoa DANG,** Directrice de l’association Arc en ciel

**Benoist GAUTIER**, Responsable du SAAD Epinay

**Céline CANINI**, Chargée d’études juridiques - CD

**Corinne FLEURANT-AUFFRAY**, Assistante sociale CLIMAD, Aulnay-sous-Bois

**Emma PETIT**, Chargée de mission DAC 93 Nord

**Farah BENNABOU,** Coordinatrice de parcours-DAC 93 Nord

**Florian DUBY,** Chargé de mission DAC 93 Nord

**Isma ZALAMBANI**, Coordinatrice pôle prévention projet- CD

**Jacques GOULEY,** Chargé d’études juridiques – CD

**Nicole CHARBONNIER**, Responsable du pôle gérontologie – CCAS Aulnay-sous-Bois

***Excusés :***

**Florence THOMAS JULIENNE,** Responsable de secteur de l'évaluation médico-sociale gérontologique- CD

**Julie TALIBON,** Cheffe de projets Territoires et acteur de la santé – CD

**Rappel de l’ordre du jour :**

* Retour du travail des juristes et la rédaction des fiches par rapport aux situations définies
* Retour sur le rendez-vous avec l’avocat pour la mise à jour du document relatif au partage et à l’échange d’information
* Retour sur le format de l’outil
* Actions à venir

**Tableau situations des juristes**

Nous devons avoir un point d’attention sur « ce que dit le droit » :

* Arrondir les angles
* Ce que dit le droit n’est pas toujours approprié
* Adapter le droit avec des bonnes pratiques par exemple

**Retour sur l’exemple de fiche « vidéosurveillance »**

* Très bien
* De la nuance dans les fiches
* Bonne appréhension de la situation par le professionnel : il peut modifier son point de vue et prendre en compte d’autres aspects
* Il permet d’ouvrir le questionnement avec les familles
* Très bien pour les EMS APA
* Continuer les vrai/faux

*Attention :*

* Différente interprétation du droit sont possibles
* Risque que le guide soit pris à la lettre par les professionnels 🡪 informer sur chaque fiche qu’il existe plusieurs interprétations possibles et que chaque situation est spécifique.

Sur la partie contacts utiles : indiquer l’institution vers laquelle il faut se retourner pour avoir plus d’informations.

Le groupe souhaite ajouter aux contacts utiles également les documents utiles pour cette situation.

**Pour les exemples des situations**

Le but est d’en avoir le plus possible afin de permettre aux juristes d’avoir des exemples concrets de cas pratique.

Nous nous sommes réparties entre les personnes présentes qui rédigera les exemples pour quels types de situation.

Ces exemples sont à envoyer **au plus tard le 21 novembre** à Emma PETIT, qui centralisera l’envoi à Jacques GOULEY et Céline CANINI.

**Format de l’outil**

* Un poster :
  + Un grand format
  + Un format pocket
* Un livret transportable
* Nom : Le DAC ose

**Concernant le partage et l’échange d’information**

Il a été décidé de faire un document à part pour l’échange et le partage d’information.

Pour étoffer ce document nous avons parlé d’évoquer des situations pour donner envie de lire ce document :

* Echanger des informations sans en parler à la personne, notamment pour des situations de maltraitance.
* Les EMS APA peuvent-elles faire des évaluations devant des auxiliaires de vie ?
* Les bénévoles peuvent-ils assister aux RESAD ?
* Que dire à un voisin qui rappelle après avoir fait part d’une situation qui l’inquiétait ? Pouvons-nous lui transmettre des informations ?

**Retour du rendez-vous avec l’avocat**

Il sera chargé de remettre à jour le document relatif au partage et à l’échange d’information. Et également de vérifier les fiches situations pour le format transportable.

L’idée est de produire pour le **1er trimestre 2023** le livret transportable.

**Concernant la partie éthique**

La partie éthique permet de voir quelles questions sont soulevées par la situation et également identifier les principes éthiques et de réflexion qui en ressortent.

L’idée a été émise de contacter la personne qui est intervenue au colloque du mois de Juin 2022. Afin de relire au fur et à mesure nos fiches et nous donner son avis. Myriam LE TALLEC GREGOIRE s’en chargera.

**Evènement de lancement :**

Prévoir un théâtre forum avec une troupe qui jouerait les situations évoquées, commentaire d’un.e juriste et d’une personne pour l’éthique et échange avec la salle.

Notre prochaine rencontre aura lieu le **jeudi 19 janvier à 14h**, à l’immeuble Verdi à Bobigny, salle 135.